

LEADER 2014-2020	GAL GRAND PIC SAINT LOUP
FICHE-ACTION N°6	COOPERATION
SOUS-MESURE	19.3 – Préparation et mise en œuvre des activités de coopération du groupe d'action locale
DATE D'EFFET	23 octobre 2015 (Date de sélection du GAL) – Révisions approuvées lors des Comité de Programmation du 19 janvier 2017 et du 27 avril 2017
1. DESCRIPTION GENERALE ET LOGIQUE D'INTERVENTION	
<p align="center">a) Orientations stratégiques du programme LEADER</p> <p><u>Domaines prioritaires du PDR :</u> P1 : favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales P4 : restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et la foresterie P6 : promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales</p> <p><u>Orientations stratégiques LEADER :</u> Un développement économique solidaire Une politique coordonnée de la gestion de l'espace</p>	
<p align="center">b) Objectifs stratégiques et opérationnels</p> <p>Le diagnostic du territoire a mis en évidence les constats et enjeux stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Continuer à être une zone rurale proche d'une métropole, - Améliorer la valorisation des ressources par l'économie, par exemple tisser le lien entre population et producteurs locaux, développer le tourisme basé sur les activités de pleine nature, dynamiser l'innovation par le maillage du tissu économique présent, - Tisser un lien rural / urbain engendré par une forte pression démographique, notamment entre le nord et le sud du territoire. - Influence importante de la Métropole de Montpellier, et volonté d'exister « à côté ». <p>L'ambition est de coopérer avec des territoires aux problématiques proches.</p>	
<p align="center">c) Effets attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre au territoire à coopérer avec des territoires éloignés (nationaux ou internationaux) - Améliorer le positionnement du territoire (excellence des productions en périurbain) vis-à-vis de la métropole de Montpellier 	
2. TYPE ET DESCRIPTION DES OPERATIONS	
<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux actions préparatoires des projets de coopération (idée à projet) - Soutien à la participation et à l'organisation d'échanges d'expériences thématiques et d'acquisition de bonnes pratiques - Soutien aux actions de réflexion, de conception et communication de documents repères et de guides méthodologiques et/ou pédagogiques - Elaboration, conduite et participation à des stratégies communes de développement - Soutien aux actions communes de promotion et de valorisation entre GAL - Soutien aux actions et opérations partagées d'investissement correspondant à une opération éligible dans le cadre des fiches actions de la sous mesure 19.2 	
3. TYPE DE SOUTIEN	

Subvention
4. LIENS AVEC D'AUTRES REGLEMENTATIONS
Le taux d'aide publique est fixé dans le respect de la réglementation communautaire sur les aides de l'État et des règles nationales en termes d'autofinancement minimum.
5. BENEFICIAIRES
Structure porteuse du GAL et structures publiques et privées situées sur le territoire du GAL. Groupement de partenaires locaux publics et privés.
6. COUTS ADMISSIBLES
<p>1: Coûts liés à l'organisation des activités de coopération dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coûts de personnel (salaire et charges), - prestations externes, - frais de déplacements, de restauration et d'hébergements (barème forfaitaire) - location de salles et de matériel, - frais de réception de délégations des partenaires, - frais de communication, d'édition de supports de valorisation, d'évènementiels, - frais d'interprétariat et de traduction. <p>2: Dépenses de communication liées à la valorisation du projet.</p> <p>3: Coûts d'évaluation du projet.</p> <p>Seules les dépenses encourues par des bénéficiaires situés au sein de l'Union européenne sont admises au bénéfice de l'aide.</p>
7. CONDITIONS D'ADMISSIBILITE
<p>Projets de coopération avec toute autre structure mettant en œuvre une stratégie locale de développement répondant aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une stratégie et des objectifs doivent être définis, sur la base d'un diagnostic et pour un territoire déterminé, - elle doit être traduite en un plan d'actions montrant comment les objectifs sont traduits en actions, - elle doit décrire les mécanismes de gouvernance locale: processus de participation des acteurs locaux à l'élaboration et à la conduite de la stratégie. <p>Les projets de coopération doivent s'inscrire dans les stratégies locales de développement des GAL(s).</p>
8. ELEMENTS CONCERNANT LA SELECTION DES OPERATIONS
<p>Les projets seront sélectionnés selon les principes suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insertion du projet dans la Stratégie Locale de Développement - Principe / type de coopération - Dimension multi-partenariale du projet - Transversalité du projet - Innovation - Pluralité des domaines de compétence des acteurs impliqués
9. MONTANTS ET TAUX D'AIDE APPLICABLES
<p>Taux de cofinancement du FEADER : 80%.</p> <p>L'aide publique maximale est de 100% mais peut être limitée le cas échéant à un pourcentage inférieur suivant les</p>

dispositions des régimes d'aides d'état applicables.

10. INFORMATIONS SPECIFIQUES SUR LA FICHE-ACTION

a) Suivi

Modalités d'évaluation spécifiques à la mesure : Évaluation ex-post

Questions évaluatives : De quelle manière la coopération a permis d'améliorer l'efficacité du programme LEADER Grand Pic Saint Loup ?

b) Indicateurs

TYPE D'INDICATEURS	INDICATEURS	CIBLE
Réalisation	Nombre de coopération menée	2
Réalisation	Nombre de jours d'échanges consacrés	10